

SRDE-II Hauts de France
CPRDFOP Hauts de France

CONTRAT DE BRANCHES n°8
Tertiaire supérieur, Banque, Assurance,
Services et conseils aux entreprises

DYNAMIQUE STRATEGIQUE : WELCOME EU

Entre :

L'ETAT

Représenté par

Le Préfet de région, M. Michel LALANDE

La Rectrice de Région Académique, Rectrice de l'Académie de Lille, Chancelière des Universités
Mme Valérie CABUIL

La Rectrice de l'Académie d'Amiens, Chancelière des Universités Mme Béatrice CORMIER

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Mme Michèle LAILLER-BEAULIEU

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, M. Luc MAURER

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, M. André BOUVET

LE CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE

Représenté par

Sa Vice-Présidente en charge de la formation professionnelle, Mme Karine CHARBONNIER

POLE EMPLOI HAUTS DE FRANCE

Représenté par sa Directrice,

Mme Nadine CRINIER

Fédération SYNTEC Numérique

Représentée par son Délégué régional,

Bertrand TIERNY

Fédération SYNTEC Ingénierie

Représentée par son Délégué régional,

Christian LENOIR

Fédération SYNTEC Conseil

Représentée par son Délégué régional,

Mathieu TEZENAS DU MONTCEL

Fédération CINOV Hauts-de-France

Représentée par son Président,

Cyril GERNEZ

CFTC CSFV

Représentée par,

Grégoire DACHEUX

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

CGT

Représentée par,
Jean-François HAGE

CFDT F3C

Représentée par,
Grégoire LECLERCQ

FIECI CFE CGC

Représentée par,
Stéphane LEWITTE

L'association « LES PLACES TERTIAIRES »

Représentée par,
Son Président, Jean-Pierre NACRY,

Les Universités en Hauts-de-France

Représentées par les Conseillers Académiques à la Formation Continue dans l'Enseignement Supérieur
Vincent COCQUEMPOT et Patrice COOREVITS

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.214-13,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu la délibération n°20170444 du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'internationalisation et d'Innovation (SRDE-II)

Vu la délibération n° 20161816 du 13 décembre 2016 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, signé entre le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais, le Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, le Recteur de l'Académie de Lille, le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, le Directeur Régional de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Le Directeur Inter-régional de la Mer Manche est - Mer du Nord, et les partenaires sociaux (FO, CFDT, CFTC, CFE CGC, MEDEF, CPME, U2P, UNAPL, FRSEA, Union Régionale des Employeurs Economie Sociale et Solidaire) le 14 mars 2017,

Vu la délibération n° 20181984 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 autorisant le Président du Conseil Régional à signer les Contrats de Branche négociés dans le cadre de la mise en œuvre du CPRDFOP,

Vu les avis des Commissions Paritaires Nationale et Régionale Emploi Formation de la branche des Bureaux d'études techniques, des Cabinet d'Ingénieurs Conseils et des sociétés de Conseils des 24/09/2018 et 29/09/2018,

Vu l'accord national de la branche des Bureaux d'études techniques, des Cabinet d'Ingénieurs Conseils et des sociétés de Conseils du 25 juin 2015 relatif à la Formation Professionnelle Continue.

Vu la validation du contrat de branche par l'association « Les Places Tertiaires » donnant mandat de signature à son Président, lors de son bureau du 13 Septembre 2018

Vu l'Arrêté du 28 avril 2017 relatif aux conseillers académiques à la formation continue dans l'enseignement supérieur

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

Au mois de mars 2017, la région Hauts de France s'est dotée de sa stratégie de développement économique et de sa stratégie de formation, à travers l'élaboration de deux documents essentiels pour le développement régional :

- le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),
- et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Résultats d'une vaste démarche de concertation menée sur l'ensemble du territoire régional, ces documents posent à travers leurs plans stratégiques, les objectifs et les priorités d'action propres à assurer le développement des entreprises et l'adaptation des compétences, pour répondre aux nouveaux enjeux de développement de l'économie régionale.

Les partenaires ont souhaité poursuivre cette dynamique en envisageant une déclinaison opérationnelle conjointe de ces stratégies sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques. Un nouveau cycle de négociation s'est ainsi engagé avec les différentes Branches Professionnelles, débouchant sur l'élaboration de « Contrats de Branche », envisageant les plans d'actions économiques et de formation les plus adaptés aux enjeux spécifiques de développement des différents secteurs d'activité.

Le présent Contrat porte sur le secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises, relevant de la dynamique stratégique WELCOME EU identifiée par le SRDE-II comme particulièrement porteuse du développement économique régional.

Il réunit dans un même contrat, et dans le cadre d'une même gouvernance les deux grands volets de déclinaison, adossés au SRDE-II et au CPRDFOP, et portant respectivement sur :

- le développement économique, l'innovation et de l'internationalisation,
- le développement des formations et de l'orientation professionnelle

Développement Economique, Innovation et Internationalisation

Sur le champ du développement économique, le Contrat de Branche vient en déclinaison du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), approuvé par l'assemblée régionale le 30 mars 2017.

Ce schéma et ses déclinaisons opérationnelles entendent répondre à un double défi :

- définir et mettre en œuvre une nouvelle politique de développement économique dans le cadre d'un nouveau périmètre régional ce qui induit la prise en compte des forces et atouts spécifiques qu'il convient de faire résonner,
- répondre efficacement au défi prioritaire de la région qui est celui de l'emploi.

Pour ce faire, le SRDEII s'est construit autour de plusieurs enjeux pour lesquels le Contrat de Branche doit être un outil d'accélération de mise en œuvre, à savoir :

- Construire une région performante, « pro-business » et attractive ;
- Simplifier la stratégie régionale pour permettre à l'ensemble des acteurs et partenaires de mieux se l'approprier et simplifier la relation aux entreprises dans les actes du quotidien afin de faciliter leur développement ;
- Harmoniser les politiques économiques afin de permettre leur déploiement sur l'ensemble du Territoire ;
- Rendre opérationnelle la stratégie en déclinant rapidement et concrètement ce schéma en plan d'actions.
- Agir au plus près des entreprises, des territoires et des habitants

Sur la base des enjeux déclinés ci-dessus, le SRDEII s'appuie sur une approche de l'économie régionale autour de 5 grandes dynamiques stratégiques :

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

- La région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle, Maritime et Agricole ;
- Une région commerçante, leader de la distribution, et hub logistique européen ;
- Une place tertiaire et universitaire spécialisée, porte d'entrée en Europe ;
- Une région de la santé, des services à la personne, leader de la silver économie ;
- La région des industries créatives et de l'accueil.

La déclinaison opérationnelle du SRDEII s'accompagne de 4 plans d'actions pour accompagner le développement des entreprises et le développement de l'emploi sur le territoire régional :

- la création et la reprise des entreprises : le plan Starter ;
- la croissance des entreprises : le plan Booster ;
- l'emploi : le plan Emploi ;
- leur déclinaison harmonieuse dans les territoires : le plan Territoires.

Ces plans s'appuient en particulier sur les dispositifs d'accompagnement, notamment financiers, des entreprises, mais également sur ses partenaires et acteurs régionaux dans une recherche d'efficience toujours plus exigeante. En cela, l'articulation avec les contrats de branches s'avère être essentielle.

Le volet Développement Economique du Contrat de Branche s'attache à la recherche d'engagements portant sur des actions directement opérationnelles, et permettant de répondre aux perspectives de développement économique de la filière ou du secteur d'activité, selon différents axes liés aux plans évoqués ci-dessus :

L'amplification de la dynamique entrepreneuriale régionale en s'appuyant sur les Branches pour sensibiliser davantage et orienter efficacement les porteurs de projets (potentiels ou identifiées) auprès des relais adéquats ; notamment sur la base du dispositif « entreprendre pour apprendre » piloté par les deux académies

1. Le déploiement d'actions conjointes visant à favoriser le développement des entreprises (ou prévenir leurs éventuelles difficultés le cas échéant) via le plan Booster notamment au travers des enjeux Innovation et Internationalisation ;
2. la recherche d'une couverture régionale optimisée des actions sur l'ensemble du périmètre régional afin d'éviter de voir s'accroître les phénomènes de polarisation autour des principales aires urbaines régionales. Une action conjointe pour tous et partout.

Il s'agit donc de rechercher les modalités les plus adaptées pour répondre aux besoins des entreprises et porteurs de projets, et pour tendre à l'équilibre entre les territoires au sein d'un nouveau périmètre régional qui se réinvente.

Formation et Orientation Professionnelles

Sur le champ du développement des formations et de l'orientation professionnelles, le Contrat de Branche vient en déclinaison du Contrat de Plan Régional de Développement et des Formations Professionnelles (CPRDFOP), approuvé par le CREFOP et le Conseil Régional en décembre 2016, et signé par le Président du Conseil Régional, le Préfet, le Recteur et les partenaires sociaux le 14 mars 2017.

Son élaboration a été menée dans un cadre de concertation commun au CPRDFOP et au SRDE-II, associant, aux côtés de la Région, les partenaires de l'Etat (Direction, Région académique, DRAAF, DRJSCS), Pôle Emploi, et les différents représentants des Branches professionnelles.

Le Contrat s'inscrit dans le prolongement opérationnel des 7 plans stratégiques définis par le CPRDFOP :

1. Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage
2. Information et orientation - jeunes, familles, adultes
3. Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)
4. Développement des formations en alternance par le biais des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage - mobilisation des entreprises
5. Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

6. Qualifier les actifs en emploi – Accompagner par la formation professionnelle les filières innovantes, en développement et en mutations économiques.
7. Innovations pédagogiques et numériques

Il s'appuie également sur les perspectives stratégiques et les plans opérationnels dégagés par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, adopté par le Conseil Régional le 30 mars 2017. Il rejoint en particulier les objectifs du Plan Emploi développés dans ce Schéma.

Il développe à ce titre, en lien avec le SRDE-II, un certain nombre de mesures permettant de valoriser et de favoriser le développement d' « entreprises apprenantes », inscrites dans des projets et des pratiques innovantes, favorisant le développement de la formation professionnelle et permettant de renforcer les liens entre le monde économique et celui de la formation.

Le volet Formation du Contrat de Branche s'attache à la recherche d'engagements portant sur des actions directement opérationnelles, et permettant de répondre aux perspectives de développement économique de la filière ou du secteur d'activité, selon quatre axes :

1. la mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation renouvelée
2. l'identification fine des besoins en compétences,
3. le déploiement d'une offre de formation professionnelle cohérente, sur la base d'une stratégie de réponse formation adaptée aux besoins identifiés
4. l'anticipation, le développement et la diffusion de l'innovation pédagogique et numérique

Il recherche également les modalités les plus adaptées de réponse aux besoins des publics et à l'équilibre entre les territoires, dans le respect des nouveaux enjeux et des nouvelles compétences posées par les évolutions récentes du cadre législatif et réglementaire relatif à la formation et à l'orientation professionnelles, à travers la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et ses différents décrets d'application.

S'agissant de l'apprentissage, son développement doit viser, d'une part, à répondre aux besoins en compétences des entreprises qui doivent s'adapter à de nouveaux modes de production, de commercialisation et de communication, rééquilibrer la pyramide des âges de leur personnel et, d'autre part, à permettre la qualification professionnelle et l'insertion dans un emploi durable des jeunes de la région.

L'apprentissage constitue un parcours d'excellence, au contact direct des entreprises. Il peut par ailleurs constituer un mode de formation et d'insertion alternatif pour des jeunes en difficulté de parcours.

Son développement nécessite une information complète et facilement accessible sur les métiers, les formations, les parcours ((notamment les possibilités de parcours mixtes (scolaire/apprentissage)) et les possibilités d'insertion professionnelle qui doit s'adresser à tous les publics.

L'implication des entreprises et des branches professionnelles est fondamentale pour anticiper leurs besoins par secteurs, par niveaux de formation et par territoires. Elle est également primordiale pour favoriser l'attractivité des métiers et des parcours en alternance.

Les partenaires du contrat doivent aussi se mobiliser pour lever les freins à l'accès à l'apprentissage : favoriser la mobilité des jeunes, les préparer à l'intégration dans une entreprise, accompagner les entreprises au recrutement et en cas de difficultés.

Le développement de l'apprentissage doit être envisagé dans un cadre de complémentarité et de synergie entre les différentes voies de formation (travail en réseaux, mixité de parcours, rationalisation des plateaux techniques, ...) et de recherche d'équité territoriale

S'agissant des demandeurs d'emploi, le contrat prend en considération le Plan d'investissement dans les Compétences (PIC)^[1].

^[1] Cf . Le Grand Plan investissement : <https://www.economie.gouv.fr/lancement-officiel-grand-plan-investissement>
SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

Ce Plan, qui énonce l'objectif de construire une société des compétences en vue de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail, s'inscrit en articulation et en complémentarité avec les dynamiques du CPRDFOP et du SRDEII. Il se matérialise par un Pacte Régional d'investissement dans les compétences pour la période 2019-2022 concerté notamment avec les acteurs du monde économique, de la formation, de l'orientation, de l'accompagnement et les partenaires sociaux. Ce Pacte permet de financer des parcours de formation destinés aux publics les plus fragiles et d'engager une profonde transformation des compétences au service de la compétitivité et de l'emploi, à travers notamment la promotion de l'innovation et de l'intégration des technologies digitales dans l'acquisition de compétences. Il a donc vocation à être piloté au plus près des besoins des entreprises et des territoires et à promouvoir les expérimentations, leur évaluation et leur capitalisation.

Le Pacte d'Investissement dans les Compétences est l'opportunité, à travers ce contrat de Branche, de définir des ambitions partagées complémentaires ou renouvelées, plus précises et plus ciblées pour s'incarner dans des projets opérationnels. Sa réussite repose notamment sur l'implication des entreprises dans la construction et le déploiement des parcours de formation, et dans les actions engagées pour développer l'attractivité vers leurs métiers et les formations permettant d'y accéder.

Le présent contrat prend en charge les dynamiques liées à la transformation numérique et à la transition énergétique.

Afin de faire basculer les entreprises dans une réelle transition numérique, il convient de les sensibiliser et d'estimer leur degré d'appropriation du numérique dans les différents volets de l'entreprise (gestion, vente, marketing, production...). En fonction du niveau d'appropriation, il convient de proposer des actions de sensibilisation, de conseil, d'appui financier en mobilisant des experts, partenaires. Il convient également d'accompagner cette transformation par la formation des actifs aux transformations de l'activité générées par cette évolution.

Le contrat s'inscrit également dans le cadre de la Dynamique « Troisième Révolution Industrielle » - REV 3 et de ses différents piliers destinés à accompagner la transition énergétique en Hauts de France (développement des énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, stockage de l'énergie, internet de l'énergie, nouvelles mobilités, économie circulaire, économie de la fonctionnalité...)

Le Contrat de Branche pose un certain nombre d'engagements concrets, autour de projets d'action décidés en commun, et mutualisant pour leur réalisation les outils et les moyens des différents partenaires associés.

Il s'appuie sur un mode de gouvernance dynamique, permettant d'adapter les objectifs opérationnels aux évolutions de l'environnement économique, technologique et/ou réglementaire, et à l'émergence de nouveaux besoins.

I) Dispositions générales :

I.1 - Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur la nécessité d'envisager de manière concertée le développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation et le déploiement des formations et de l'orientation professionnelle, dans le cadre et pour la mise en œuvre des objectifs définis par le Schéma Régional de Développement Economique de la région Hauts de France (SRDE-II) et le Contrat de Plan de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Sur le plan du développement économique,

ils visent à conforter l'action régionale autour de différentes focales transversales afin d'anticiper et se préparer aux défis socio-économiques de demain au regard des perspectives d'emploi et d'évolution du secteur, des dynamiques de développement des territoires régionaux et des besoins identifiés en faveur de la compétitivité et la création d'emplois.

Ces défis sont :

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

- Industrie4.0
- Efficacité énergétique
- Design
- Experience Economy
- Digitalisation
- Adaptation au vieillissement des produits et services des entreprises

Ils s'engagent à créer les conditions d'une concertation permettant de mettre en commun les éléments de diagnostic et d'anticipation, et de coordonner les actions et initiatives en matière de développement économique, dans le respect des compétences propres à chacune des parties.

Ils recherchent collectivement les moyens d'apporter à l'ensemble des publics (porteurs de projets d'entreprises, créateurs, entreprises) le meilleur niveau d'information sur les acteurs et les dispositifs d'accompagnement en région.

Ils favorisent le développement et la diffusion des innovations pédagogiques et numériques.

Sur le plan de la formation et de l'orientation professionnelles,

les signataires affirment leur volonté de favoriser la mise en cohérence des différentes voies de formation dans une perspective de valorisation de la formation professionnelle. Ils souhaitent s'engager dans la coordination des actions d'information et d'orientation, au regard des perspectives d'emploi et d'évolution du secteur, des dynamiques de développement des territoires régionaux et des besoins identifiés pour l'adaptation des compétences et l'élévation des niveaux de qualification de la population régionale. Ils souhaitent s'engager dans une perspective de valorisation de la formation professionnelle.

Ils s'engagent à créer les conditions d'une concertation permettant de mettre en commun les éléments de diagnostic et d'anticipation, et de coordonner l'élaboration de la carte des formations, toutes voies de formation confondues, dans le respect des compétences propres à chacune des parties.

Ils recherchent collectivement les moyens d'apporter à l'ensemble des publics (jeunes et adultes) le meilleur niveau d'information sur les métiers et leurs débouchés professionnels, et de favoriser une plus grande lisibilité de l'offre de formation professionnelle.

Ils favorisent le développement et la diffusion des innovations pédagogiques et numériques.

A travers la conclusion du présent contrat, les signataires identifient les enjeux sectoriels et les priorités d'action sur la base desquelles peut être envisagée une mise en œuvre opérationnelle des priorités du SRDE-II et du CPRDFOP. Ils déterminent les modalités de leurs interventions respectives, ainsi que les partenariats à développer entre les acteurs publics et privés de formation, au regard des priorités ainsi dégagées, et dans le respect des compétences respectives des parties.

Ils s'engagent à participer aux travaux de pilotage et de suivi, selon les modalités définies au point IV du contrat, et à fournir les informations physico-financières permettant d'assurer ce suivi.

I .2 - Champ du contrat

Périmètre développement économique :

Le périmètre du présent contrat est celui du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Il concerne en conséquence l'ensemble des dispositifs de soutien (individuel ou collectif) en matière développement économique se déclinant notamment au travers des 4 plans Starter, Booster, Emploi et Territoires.

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

Le contrat porte également les questions relatives aux actions régionales transverses visant à favoriser la compétitivité des entreprises et des territoires à l'image du Plan régional Industrie du Futur mais également des dynamiques innovations locales via les parcs d'Innovation.

Il s'inscrit dans le cadre des priorités définies par le SRDEII.

Périmètre formation :

Le périmètre du présent contrat est celui du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

Il concerne en conséquence l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, toutes voies de formation confondues :

- la formation professionnelle initiale, sous statut scolaire et par apprentissage,
- la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés, y compris par la voie de l'alternance (contrat de professionnalisation).

Il s'attache également à la construction de parcours favorisant l'accès à l'enseignement supérieur et travaille à l'articulation avec les formations post-baccalauréat. Il envisage les passerelles entre les voies professionnelles, technologiques et générales.

Le contrat porte également les questions relatives à l'information et à l'orientation professionnelles, ainsi qu'à la VAE.

Il s'inscrit dans le cadre des priorités définies par le CPRDFOP.

Périmètre sectoriel :

Les dispositions du présent accord s'appliquent aux secteurs d'activité suivants :

- Activités de banque centrale Code NAF / APE 6411Z
- Assurance vie Code NAF / APE 6511Z
- Activités des agents et courtiers d'assurances Code NAF / APE 6622Z
- Activités comptables Code NAF / APE 6920Z
- Activités juridiques Code NAF / APE 6910Z
- Activités des sièges sociaux Code NAF / APE 70.10Z
- Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion Code NAF / APE 70.22Z
- ingénierie, études techniques code NAF 71.12B, 7490B
- Analyses, essais et inspections techniques code NAF 7112B,

II) Contexte et Enjeux économiques et de formation du secteur :

Les travaux d'élaboration du contrat ont permis de relever les éléments de contexte et d'identifier les enjeux de développement économique et de formation suivants pour le secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises :

Données statistiques Dynamique Stratégique

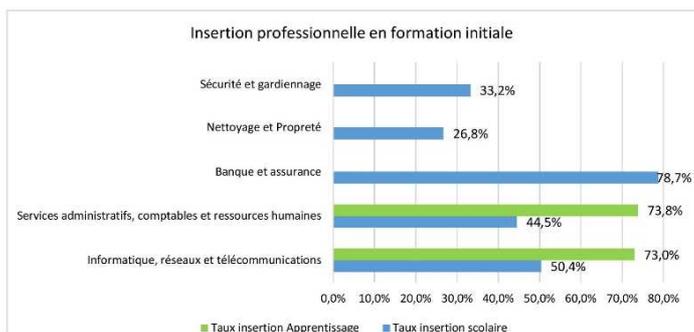
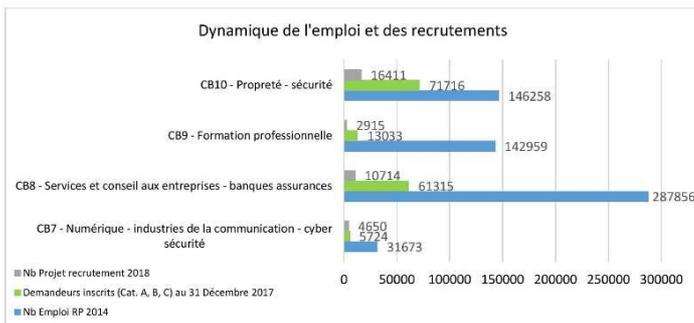
Fiche Signalétique

► 4 Contrats de branche

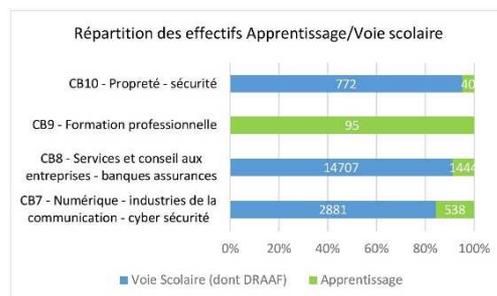
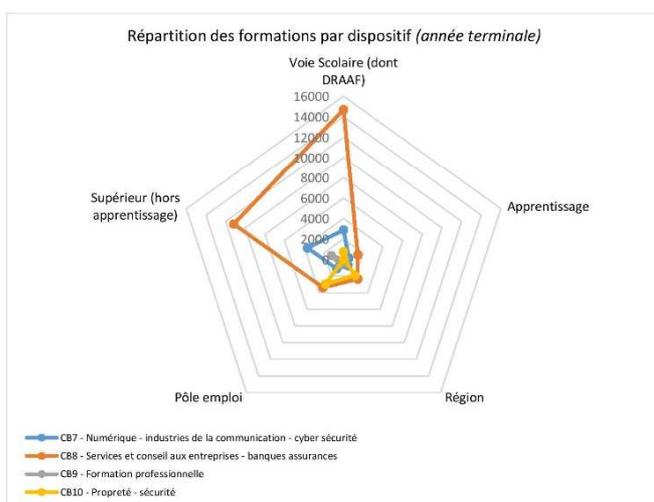
CB7	Numérique - industries de la communication - cyber sécurité
CB8	Services et conseil aux entreprises - banques assurances
CB9	Formation professionnelle
CB10	Propreté - sécurité

	Nombre	Poids régional
Emplois	608 746	26,8%
Demandeurs d'emploi	151 788	25,3%
Personnes formées	49 927	20,2%
Projets de recrutement	34 690	20,2%

Emploi /Recrutement



Formation – Equilibre Voie Scolaire/Apprentissage



DFP – Département Animation Stratégique – Service Observation & Evaluation – Juin 2018
Sources : RP 2014 – Directe 2017 – Pôle emploi 2016 – BMO 2017 – Rectorat 2016-2017 – Région 2016 – DREES 2016 – ORES- ComUE 2014-2015

La région Hauts-de-France compte plus de 100 000 emplois salariés dans le tertiaire supérieur et plus de 32 000 entreprises (71% sans salariés). Ce secteur intègre l'ensemble des prestations intellectuelles à destination des entreprises (juridique, comptable, ressources humaines, communication, ingénierie, R&D), ainsi que les sièges sociaux. Au-delà de leur poids conséquent dans l'économie de la région (7% des emplois privés et une valeur ajoutée estimée à 8,7 milliards d'euros) ces activités présentent une croissance de l'emploi remarquable.

La plupart des grandes/moyennes entreprises comme des administrations ont intégré dans leur fonctionnement la nécessité de se recentrer sur leur cœur de métier. En contrepartie, celles-ci choisissent de plus en plus de faire appel à des prestataires spécialisés. Marqué par l'industrie, le commerce, la grande distribution et par la présence de nombreux sièges sociaux, tous prescripteurs, la région Hauts-de-France devrait être une des premières places françaises pour le recours aux services. Pourtant, les entreprises régionales demeurent frileuses lorsqu'il s'agit de faire appel à des compétences externes. En dépit d'une offre locale de plus en plus riche et diversifiée, certaines d'entre elles – mais c'est aussi le cas du secteur public – choisissent en outre des prestataires implantés hors région. Un recours accru aux compétences locales pourrait pourtant prolonger la croissance de l'emploi observée dans le secteur des services, mais aussi renforcer le dynamisme de l'ensemble du tissu économique régional.

Les activités d'expertises et de décisions regroupent l'ensemble des services à forte valeur ajoutée à destination des entreprises ainsi que les centres de décisions, sièges sociaux. Ces « métiers du savoir » nécessitent des compétences et des expertises de haut niveau, ainsi que de nombreux contacts entre les entreprises clientes et leurs prestataires. Le secteur se caractérise par un salariat très diplômé (majoritairement de formation bac +5) et se concentre essentiellement dans les grandes agglomérations. Les fonctions d'impulsion, de contrôle, d'audit, de conseil, de communication, de financement, d'informatique, de R&D, de marketing sont les plus fréquentes. Elles se retrouvent dans la majorité des secteurs d'activités correspondant.

En permettant une comptabilité rationnelle, en apportant des modifications dans le management, en facilitant le développement de nouvelles technologies,... les services fournissent un avantage compétitif à l'entreprise et permettent de répondre à la complexité accrue de l'environnement économique et concurrentiel. Le tertiaire supérieur contribue au renforcement de la compétitivité et à la croissance des entreprises, notamment pour que celles-ci puissent atteindre le stade d'ETI.

Pour autant, tous les établissements ne choisissent pas de mettre à profit ces possibilités : pour les prestations identifiées dans l'enquête menée par le réseau consulaire, la part des entreprises se déclarant non concernée par de telles pratiques atteint une moyenne de 35 %. Ce pourcentage varie cependant très fortement selon le type de services : moins d'un établissement sur deux se dit intéressé par les pratiques de R&D, de conseil ou de centre de contacts. A l'opposé, 9 sur 10 identifient des besoins en matière de comptabilité. Les pratiques de consommation varient également très fortement selon la taille des établissements. Ainsi, les taux de non utilisation des services s'échelonnent de plus de la moitié pour les établissements de moins de 5 salariés à 14 % pour les entreprises de plus de 50 salariés. Concernant cette dernière catégorie, des besoins tels que les services de maintenance/nettoyage, services comptables et juridique, mais aussi informatique et RH, sont en outre quasiment toujours identifiés.

En ce qui concerne les dynamiques d'emploi de ces filières hétérogènes, on peut catégoriser de la manière suivante :

* *Filière de la Banque* : de réelles perspectives de recrutement autour de la distribution et du développement commercial (40 % des recrutements en région Hauts-de-France).

* *Filière de la Comptabilité/finance* : des difficultés de recrutements plutôt centrées sur les profils et qualifications de niveau intermédiaire (type Licence professionnelle) mais aussi des profils spécialisés sur la gestion ou le social (module de formation court à valoriser).

* *Filière Banque* : une stabilisation attendue des effectifs en emploi mais des besoins de recrutement liés au vieillissement des pyramides d'âge. Le parcours privilégié pour l'accès à l'emploi s'organise structurellement autour d'un recrutement au niveau bac +2 minimum (BTS), complété d'au moins une année de spécialisation en contrat de professionnalisation.

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

* *Filière Assurances* : Les recrutements au niveau national restent dynamiques avec un taux d'embauches de 9,3%. La majorité des nouveaux entrants ont moins de trente ans et près de 26% de ces recrutements se font par la voie de l'alternance. Si la révolution digitale et les évolutions réglementaires n'ont pas d'impact quantitatif, au global, sur les effectifs des sociétés d'assurance, elles font évoluer fortement les métiers et leur contenu. Aux tâches les plus répétitives, se substituent des missions à plus forte valeur ajoutée. Le niveau de qualification des recrues est par conséquent en constante progression : plus de 80% des embauches se font à Bac +2 et près de 30% à Bac +5.

Enjeux économiques et de formation

- Un secteur indispensable pour renforcer la compétitivité de l'ensemble de l'économie des Hauts-de-France
- Des atouts HDF indéniables mais concurrence de l'offre de services parisienne et émergence de nouveaux acteurs
- Evolutions réglementaires /Impact du numérique, dématérialisation, automatisation de certaines fonctions – impact de l'IA, risques liés à la sécurité des données
- Un appareil de formation solide mais une évasion des compétences hors région

III) Engagements de développement (Fiches engagements)

Au regard des éléments de contexte et sur la base des enjeux identifiés ci-dessus, les partenaires s'accordent à reconnaître les objets suivants comme étant ceux sur lesquelles ils conviennent de s'engager collectivement, pour la mise en œuvre opérationnelle du CPRDFOP et du SRDE-II. Ces engagements sont fixés dans le cadre de « Fiches engagements » jointes au présent contrat.

Ces fiches renvoient aux différents Plans et Axes stratégiques définis pour le développement économique et le développement des formations. Elles détaillent le contenu des actions, les objectifs poursuivis, les partenariats mobilisés, la nature des engagements et les indicateurs de suivi correspondants.

Les « Fiches Engagements » feront l'objet d'un suivi au moins annuel dans le cadre du Comité de Pilotage du Contrat. Tout au long de la durée du contrat, de nouvelles actions et engagements pourront être identifiés par les partenaires. Ils feront l'objet de fiches d'engagements complémentaires venant en déclinaison du présent Contrat, sur la base de leur validation en Comité de Pilotage et moyennant un avenant au Contrat.

. – cf Annexes fiches engagements

III.1 - Engagements Communs

Un certain nombre d'engagements sont communs à l'ensemble des contrats de Branche et feront l'objet d'une déclinaison en direction des différents secteurs concernés par le Contrat.

Cf Annexe Fiches Engagements génériques

Pour le SRDE-II

1. Elaboration d'une cartographie « Appui Filières et innovation »

Il s'agit d'élaborer une cartographie dynamique de l'écosystème « Appui Filières et Innovation » à l'échelle des Hauts-de-France, visant à permettre d'identifier les acteurs d'appuis susceptibles les acteurs des filières relatives au Contrat de Branche

Il s'agit d'identifier les compétences et outils RDI pour favoriser les interactions, le développement des entreprises et l'innovation, et créer du lien, des dynamiques entre acteurs académiques (étudiants, doctorants, ...) – Recherche – Innovation – Transfert – entreprises,

2. Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux

Il s'agit de mener des actions de sensibilisation, d'explication et d'optimisation des logiques de relais relatives aux acteurs et dispositifs régionaux actifs en Hauts-de-France et susceptibles d'aider efficacement à la structuration, l'émergence et la réussite de projets divers au sein des Branches.

Pour le CPRDFOP

1. Information – Orientation - Préparation à l'emploi : « Outils et actions d'information sur les métiers »

Dans le cadre des nouvelles répartitions de compétences, et dans le cadre plus particulier des nouvelles compétences de la Région relatives à l'information sur les métiers, un partenariat est recherché avec les Branches professionnelles pour alimenter les différentes sessions, outils et produits d'information à mettre à disposition des publics pour une meilleure orientation. Parmi eux, une plateforme d'information et d'orientation en ligne. Cf fiche en annexe

Ce partenariat est essentiel pour assurer la meilleure orientation des publics vers les formations et les métiers qui recrutent.

2. Identification des besoins de formation : « Baromètre entreprises »

Le préalable indispensable à l'élaboration d'une offre de formation pertinente au regard du développement économique régional est l'identification fine des besoins en compétences des entreprises. Un travail d'enquête est engagé à cet effet. Mené auprès d'un panel d'entreprises régionales, il vise à repérer les besoins des entreprises sur le champ de l'innovation, du développement économique, des perspectives de recrutement et des besoins en compétences des entreprises. Un partenariat avec les Branches professionnelles permettra d'assurer un relais vers les entreprises relevant de leur champ, afin de les mobiliser et de parvenir à une couverture satisfaisante des différents secteurs d'activité.

3. Stratégies de réponse formation : « Cartes cibles de formation »

Afin de répondre aux besoins en emplois et en formation des entreprises, les partenaires s'accordent à apporter leur contribution à l'élaboration de « cartes cibles » de formation, tous dispositifs confondus (voie scolaire, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi, formation continue des salariés). Ils s'engagent à s'inscrire dans un processus de concertation et à apporter les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant de travailler en commun à l'élaboration de la carte des formations.

Vers une carte – cible des formations :

La démarche « carte cible » répond à la volonté des partenaires de préciser quantitativement de façon prospective les besoins de recrutement afin d'anticiper et d'apporter des solutions aux difficultés de recrutement des entreprises sur certains métiers et/ou de remédier aux difficultés d'insertion identifiées pour certaines formations. Elle s'inscrit dans un cadre de réflexion à cinq ans.

Le tableau ci-dessous s'appuie sur les échanges produits par les partenaires du Contrat de Branche lors des réunions dédiées à la carte des formations qui se sont tenues aux mois de mai et juin 2018 ; ils posent d'ores et déjà un certain nombre de tendances d'évolution, et proposent des objectifs cibles théoriques s'appuyant sur ces propositions. Ces objectifs pourront être réévalués, sur la base de bilans intermédiaires, dans le cadre de la mise en œuvre partenariale du Contrat, et les travaux sur la carte cible de formations (Voir fiche générique carte cible).

Une attention particulière est portée à la formation initiale et aux équilibres nouveaux à poser entre voie scolaire et apprentissage pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des élèves. En particulier, l'accent est mis sur le développement de la mixité des parcours de formation (parcours comportant par exemple pour le baccalauréat deux années en voie scolaire et une année en apprentissage). Les évolutions devront dans ce cadre prendre en compte les potentiels existant en terme de ressources humaines et de plateaux techniques, l'apprentissage ayant vocation à se développer dans les établissements scolaires. Les évolutions portant sur la formation professionnelle des demandeurs d'emplois seront déterminées en tenant compte de la mise en œuvre du PACTE 2019-2022.

Projections objectifs cibles de formation à 5 ans			
Voies de formation	Situation 2018	Tendance d'évolution	Objectifs
Apprentissage	1400	0	1400
Parcours composites (encourager les passerelles entre la voie scolaire et l'apprentissage, dans un parcours de type 2+1)	0	100	100
Rectorat Scolaire (hors bac techno et BTS)	2100	-800	1300
BTS Scolaire Rectorat DRAAF	2700	100	2800
DRAAF Scolaire hors BTS			0
DRJSCS DREES	0	0	0
Supérieur (uniquement Contrat de Branches 8)	11200	0	11200
Formation demandeurs d'emploi (PRF + Pôle emploi) hors compétences clés	5300	0	5300
TOTAL PARCOURS DE FORMATION	22 700	-600	22 100

***2 années en voie scolaire suivie d'une année en alternance (notamment en apprentissage)**

4. **Anticipation et innovation pédagogique** : « Evènements Innovation – Economie – Formation (DEFIs) »

Afin d'inscrire les formations dans une dynamique prospective, les partenaires s'entendent sur leur participation à l'organisation d'événements annuels destinés à rendre compte des dynamiques d'innovation à l'œuvre dans les différents secteurs et filières relevant des 5 grandes dynamiques stratégiques du SRDE-II. Ces événements associent le monde économique, les partenaires de l'innovation et de la formation professionnelle.

Récapitulatif des engagements communs

SRDE-II BOOSTER INNOVATION	Elaboration d'une cartographie dynamique de l'écosystème « Appui Filières et Innovation » à l'échelle des Hauts-de-France visant à permettre d'identifier les acteurs d'appuis susceptibles les acteurs des filières relatives au Contrat de Branche
SRDE-II BOOSTER INNOVATION	Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux
CPRDFOP Axe information – orientation – préparation à l'emploi	Une meilleure orientation grâce à l'offre régionale de services sur l'orientation scolaire et professionnelle
CPRDFOP Axe Identification des besoins	Baromètre des entreprises
CPRDFOP Axe Stratégie de réponse formation	Elaboration d'une carte cible à l'échelle des Hauts-de-France pour l'offre de formation professionnelle à 5 ans dans les métiers des filières relatives au Contrat de Branche
CPRDFOP Axe Anticipation et innovation pédagogique	Contribuer à l'organisation des événement DEFIs , en favorisant la culture de l'innovation auprès des acteurs économiques et de la formation professionnelle

III.2 - Engagements relatifs au Développement économique, d'innovation et d'internationalisation

Les partenaires s'accordent à reconnaître les objets suivants comme étant ceux sur lesquelles ils conviennent de s'engager collectivement, pour la mise en œuvre opérationnelle du SRDE-II sur le champ du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation pour le secteur du Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

Cf Annexe Fiches Engagements spécifiques

BOOSTER Filières	8.1.1	Accompagnement des entreprises de la filière
BOOSTER Filières	8.1.2	Cursus de labellisation des prestataires Hauts- de-France
BOOSTER Filières	8.1.3	« Les Grands Prix de l'Innovation et de la Performance Droit – Finance – Assurance »
BOOSTER Filières	8.1.4	Sensibilisation aux Tertiaire supérieur via les parcs d'innovation et acteurs de l'écosystème SRDEII
BOOSTER Innovation	8.2.1	FINTECH VALLEY : création d'un pôle d'excellence Fintech InsurTech
BOOSTER Innovation	8.2.2	Appui à l'incubation et à l'accélération de start up (Parcs d'innovation)
BOOSTER Innovation	8.2.3	Optimiser le dispositif PIA 3 territorialisé
BOOSTER Innovation	8.2.4	Sensibiliser aux technologies d'avenir
Plan EMPLOI	8.4.1	Accompagner le recrutement des PME et TPE prioritairement sur les offres du marché caché

III. 3 - Engagements relatifs au Développement des formations et de l'orientation professionnelles

De la même façon, les partenaires s'accordent à reconnaître les objets suivants comme étant ceux sur lesquelles ils conviennent de s'engager collectivement, pour la mise en œuvre opérationnelle du CPRDFOP sur le champs du développement des formations et de l'orientation professionnelles pour le secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

Ces engagements répondent aux 4 axes identifiés pour la déclinaison opérationnelle du CPRDFOP :

- Axe 1 – information – orientation – préparation à l'emploi
- Axe 2 – Identification des besoins
- Axe 3 – Stratégie de réponse formation
- Axe 4 – Innovation pédagogique et numérique

Cf Annexe Fiches Engagements spécifiques

Axe – information – orientation – préparation à l'emploi	8.5.1	« Place aux apprentis ! » : l'Événementiel dédié à l'apprentissage dans le tertiaire supérieur
Axe – information – orientation – préparation à l'emploi	8.5.2	Le Clubster École Entreprise : le réseau régional qui rapproche l'école et l'entreprise dans les territoires
Axe – Identification des besoins	8.6.1	Vers une meilleure connaissance des constructions de parcours de formation dans le tertiaire supérieur
Axe – Stratégie de réponse formation	8.7.1	Faire évoluer l'offre de formation - Elaboration d'une carte cible à l'échelle des Hauts-de-France pour l'offre de formation professionnelle à 5 ans
Axe – Stratégie de réponse formation	8.7.2	Contribuer à réduire les tensions de recrutement sur les métiers du chiffre : Accompagner le recrutement au sein des cabinets d'expertise comptable
Axe – Anticipation et innovation pédagogique	8.8.1	Démocratiser l'usage du BIM dans les pratiques régionales : Impliquer et inclure l'ensemble des acteurs de l'acte de bâtir et mobiliser les donneurs d'ordre sont les conditions essentielles à la généralisation de l'usage de la maquette numérique

IV) Pilotage, mise en œuvre et suivi du contrat

Le Contrat fait l'objet d'une gouvernance commune à ses composantes de développement économique d'une part et de formation professionnelle, d'autre part.

IV.1 - Instances décisionnelles et opérationnelles

Comité de pilotage :

Un comité de pilotage est constitué afin d'assurer la coordination et le suivi du Contrat de Branche, dans le cadre des leviers et des objectifs définis par le SRDE-II et le CPRDFOP. Il est composé de chacune des parties signataires du contrat ou de leurs représentants dûment désignés.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il procède au bilan de l'année écoulée et réoriente éventuellement la mise en œuvre du contrat :

- il assure le suivi des différentes « Fiches Engagement » inscrites au contrat, vérifie leur bon déroulement et réajuste leur déploiement ;
- il identifie les nouvelles orientations et valide les propositions de « Fiches Engagements » qui pourraient venir enrichir le contrat.

Il s'appuie pour ce faire sur la mise à jour des éléments de diagnostic économique et de formation figurant au présent contrat ainsi que sur les tableaux de bord de suivi y afférant.

Comité technique

Un Comité technique est constitué afin d'assurer l'animation et le secrétariat du contrat. Il est composé des représentants techniques dûment désignés par les différents signataires.

Le Comité technique se réunit au moins deux fois par an ; il assure le relais entre le comité de pilotage et les différents porteurs de Fiches Engagements ; Il procède à la convocation du Comité de pilotage, renseigne les tableaux de bord et assure la transmission des informations lui permettant d'assurer le suivi effectif du contrat.

Porteurs et groupes de travail techniques des Fiches Engagements

Un ou des porteurs de projet sont identifiés pour chacune des actions engagées.

Certaines « fiches Engagements » peuvent nécessiter la constitution de groupes de travail techniques spécifiques pour la mise en œuvre et le suivi de leur objet. La composition, le portage et les modalités de travail de ces groupes techniques sont organisés dans la fiche descriptive de chaque action.

Les différents porteurs d'action rendent compte de leurs travaux au Comité de Pilotage, via le Comité technique du Contrat.

IV.2 - Calendrier de mise en œuvre et vie du contrat

Le présent contrat entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires et prendra fin au terme de la durée du SRDE-II et du CPRDFOP.

Il pourra être modifié par voie d'avenant, notamment pour l'abrogation, la modification ou l'ajout de Fiches Engagements.

IV.3 – Suivi et évaluation

Le suivi du Contrat de Branche est assuré par le Comité de Pilotage.

Un tableau de bord permet de rendre compte de l'état d'avancement et du niveau de réalisation des différentes actions et engagements. Il s'appuie notamment sur les indicateurs de suivi identifiés par les partenaires pour chacune des actions et repris dans le cadre des « Fiches Engagement » jointes au contrat. Les éléments d'information physico-financiers permettant de les renseigner sont apportés par les différentes parties prenantes impliquées. L'optimisation de ces échanges d'information constitue en elle-même un objectif du contrat.

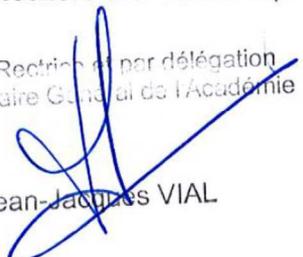
Le volet Formation des Contrats de Branches entre dans le champ de l'évaluation réalisée par le CREFOP au titre du CPRDFOP. Les éléments d'information nécessaires à la réalisation de cette mission sont apportés au CREFOP par le Comité de pilotage du contrat, ainsi qu'aux signataires du CPRDFOP dans le cadre du Comité de Pilotage de celui-ci.

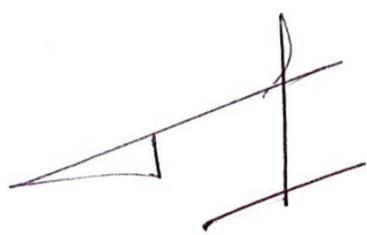
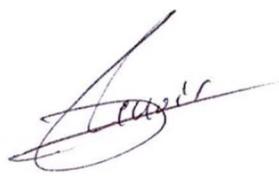
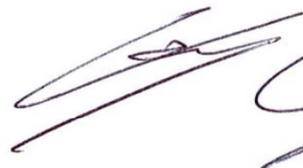
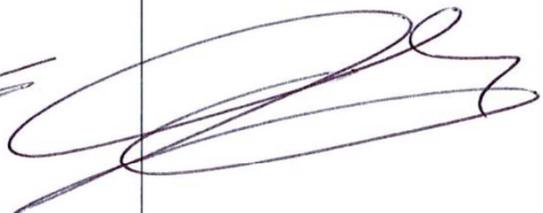
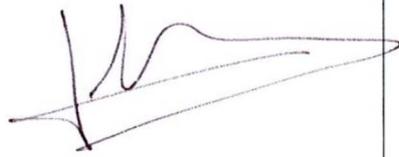
IV.4 – Résiliation du contrat

En cas de non-respect, par l'une ou par l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le présent contrat et de ses annexes, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions du contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

V) Annexes

- **Annexe 1** : Fiches Engagements génériques
- **Annexe 2** : Fiches Engagements spécifiques

<p>Pour l'Etat</p> <p>Michel LALANDE Préfet de la région Hauts de France Préfet du Nord</p> <p>Le préfet</p>  <p>Michel LALANDE</p>		<p>Pour le Conseil Régional Hauts de France</p> <p>Karine CHARBONNIER Vice-Présidente de la formation professionnelle</p> 
<p>Valérie CABUIL Rectrice de l'Académie de Lille Rectrice de la région Hauts de France Chancelière des Universités</p> 	<p>Béatrice CORMIER Rectrice de l'Académie d'Amiens Chancelière des Universités</p> <p>Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général de l'Académie</p>  <p>Jean-Jacques VIAL</p>	<p>Michèle LAILLER-BEAULIEU Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi</p> 
<p>André BOUVET Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</p> 	<p>Nadine CRINIER Directrice de Pôle Emploi Hauts de France</p> 	<p>Le Directeur Régional Luc MAURER</p> 

<p>L'association « LES PLACES TERTIAIRES » Représentée par, Son Président, Jean Pierre NACRY</p> 	<p>Conseiller académique à la formation continue dans l'enseignement supérieur (CAFCEs) pour l'académie de Lille Vincent COCQUEMPOT</p> 	<p>Conseiller académique à la formation continue dans l'enseignement supérieur (CAFCEs) pour l'académie d'Amiens Patrice COOREVITS</p> <p>PO. V. COCQUEMPOT</p> 
<p>Fédération SYNTEC Conseil Représentée par son Délégué régional, Mathieu TEZENAS Du MONTCEL</p> 	<p>Fédération SYNTEC Numérique Représentée par son Délégué régional, Bertrand TIERNY</p> 	<p>Fédération SYNTEC Ingénierie Représentée par son Délégué régional, Christian LENOIR</p> 
<p>Fédération CINOV Représentée par son Président Hauts-de-France, Cyril GERNEZ</p> 	<p>CFTC CSFV Représentée par, Grégoire DACHEUX</p> 	<p>FIECI CFE CGC Représentée par, Stéphane LEWITTE</p> 
<p>CGT Représentée par, Jean-François HAGE</p> 		<p>CFDT F3C Représentée par, Grégoire LECLERCQ</p> 

ANNEXES

CONTRAT DE BRANCHES N°8

Annexe n°1

Fiches engagements génériques

Pour le SRDE-II

1. Elaboration d'une cartographie « Appui Filières et innovation »

Plan	
Intitulé	Elaboration d'une cartographie dynamique de l'écosystème « Appui Filières et Innovation » à l'échelle des Hauts-de-France visant à permettre d'identifier les acteurs d'appuis susceptibles les acteurs des filières relatives au Contrat de Branche
Portage / Co-portage	Autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DRJSCS...) Région Branches Professionnelles
Partenariat	DIRECCTE, Pôle Emploi, Proch Emploi, Agence Hauts-de-France Innovation Développement
Nature du dispositif	Filières/ Innovation Réaliser et partager une « cartographies des outils et compétences Recherche et Innovation (Centres techniques, plateformes, ...) en région -> vecteurs de transversalité.
Objectif(s)	- Identifier les compétences et outils RDI pour favoriser les interactions, le développement des entreprises et l'innovation, ... créer du lien, des dynamiques entre acteurs académiques (étudiants, doctorants, ...) – Recherche – Innovation – Transfert – entreprises,
Mode	
Bénéficiaires directs	Entreprises / centres techniques
Bénéficiaires indirects	Autorité académique / Région / Etablissement d'enseignement et de recherche
Modalités d'intervention	
Implication attendue des Branches	
Calendrier	
Indicateurs de suivi	

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

2. Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux

Plan	
Intitulé	Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux
Portage / Co-portage	Région Branches Professionnelles
Partenariat	Opérateurs Booster Filières, Centres Techniques, Pôles de compétitivités, Team Export Agence Hauts-de-France Innovation Développement, Parcs d'innovation...
Nature du dispositif	Actions de sensibilisation, d'explication et d'optimisation des logiques de relais relatives acteurs et dispositifs régionaux actifs en Hauts-de-France et susceptibles d'aider efficacement à la structuration, l'émergence et la réussite de projets divers au sein des Branches.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser le recours à l'ingénierie des acteurs partenaires de l'écosystème au regard de leur expertises et réseaux et l'évolution de la carte des formations professionnelles en fonction de l'évolution des métiers et des besoins économiques - Dynamiser le recours aux dispositifs d'accompagnement économique (sous réserve d'éligibilité) mis en place par la région ou ses partenaires
Mode	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de présentation et d'explication de l'offre de services de l'écosystème régional - Former les référents identifiés au sein des branches à la bonne connaissance desdits acteurs et dispositifs afin d'en faciliter le relais et donc leur mobilisation
Bénéficiaires directs	Entreprises
Bénéficiaires indirects	Région /Branches
Modalités d'intervention	-
Implication attendue des Branches	
Calendrier	
Indicateurs de suivi	

Pour le CPRDFOP

1. Information – Orientation - Préparation à l'emploi

Axe	Axe : Information, orientation, Préparation à l'emploi
Intitulé	Une meilleure orientation grâce à l'offre régionale de services sur l'orientation scolaire et professionnelle
Description action(s)	<p>Développement d'une plateforme régionalisée dédiée à l'orientation et à l'information « Mon orientation en Hauts de France » :</p> <p>La plateforme intègre une régionalisation de l'appli national de l'ONISEP « mon orientation en ligne » en proposant des réponses par mail, chat et numéro vert sur l'orientation en région. Elle propose des pages thématiques d'informations régionales qui reprennent notamment des contenus ONISEP et Région. La plateforme reprend des contenus ONISEP et Région pour valoriser en Hauts-de-France les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir, et les aides régionales qui peuvent être mobilisées dans les projets d'orientation/d'apprentissage des jeunes. Accessible depuis l'ensemble des ENT des lycées des Hauts-de-France, elle permettra d'apporter une information ciblée, locale, et actualisée aux lycéens/étudiants, apprentis, ainsi qu'à leurs familles.</p> <p>L'ambition de cette plateforme est dans un second temps d'être accessible depuis les antennes territoriales afin de proposer un conseil en orientation ciblé pour les familles des territoires tenant compte des entreprises locales, des lieux de formation, des possibilités de recrutement...</p> <p>Les différentes Branches professionnelles disposent d'éléments d'information, de supports et/ou d'outils de promotion des métiers permettant d'apporter un éclairage circonstancié sur ces sujets. Il s'agit de travailler à la mobilisation de ces contenus afin d'alimenter la plateforme informations permettant d'appréhender les réalités des secteurs d'activité et des métiers, les besoins en recrutement identifiés sur le territoire des Hauts de France.</p>
Public cible	Lycéens et étudiants jusque bac+3 ; apprentis
Porteur(s)	Région - ONISEP
Partenaires associés	Branches professionnelles - DRAAF
Dispositif(s) mobilisable(s)	Plateforme « monorientationHdF »
Opérateurs éventuels	
Engagements partenaires publics	Mise à disposition de la plateforme « monorientationHdF » pour l'intégration de contenus
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	<p>Les branches pourront contribuer à enrichir la plateforme dans le cadre d'un dialogue avec les deux porteurs ONISEP et Région et en lien avec le comité éditorial de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition et/ou participation à l'élaboration de contenus régionalisés permettant de donner à voir les métiers qui recrutent dans leur secteur d'activité - liens éventuels vers des outils développés par les Branches professionnelles
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	- fourniture d'éléments à intégrer à la base d'information

2. Identification des besoins de formation

Axe	Axe : Identifier les besoins de formation
Intitulé	Baromètre des entreprises
Description action(s)	<p>La Région lance un « baromètre des entreprises » à l'échelle des Hauts-de-France. Pour établir ce baromètre, une enquête sera menée auprès des entreprises de tous les secteurs marchands, des associations et des hôpitaux. Près de 3000 entreprises seront interrogées par téléphone, avec l'idée de renouveler le baromètre tous les 3 ans pour suivre leurs préoccupations.</p> <p>L'objectif principal de cette enquête est d'interroger les entreprises sur leurs besoins en termes d'emploi et de formation. L'enquête s'intéressera aux problématiques de recrutement et de formation ainsi qu'aux dynamiques de développement à plus long terme qui permettront d'anticiper les compétences recherchées demain (innovation, économie circulaire et de la fonctionnalité...).</p>
Public cible	Acteurs de la formation Acteur du développement économique et de l'innovation
Porteur(s)	Région Hauts de France
Partenaires associés	Branches Professionnelles
Dispositif(s) mobilisable(s)	
Opérateurs éventuels	Prestataire
Engagements partenaires publics	La Région s'engage à porter le projet, en s'appuyant sur ses compétences internes et des compétences externes pour la réalisation de l'enquête. Elle s'engage à analyser les résultats et à les diffuser aux partenaires.
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	Les Branches s'engagent à sensibiliser les entreprises du panel relevant de leur secteur. Elles contribueront à au travail d'interprétation des résultats de l'enquête.
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	Production et diffusion des résultats de l'enquête

3. Stratégies de réponse formation

Axe	Axe Stratégies réponses formation
Intitulé	Elaboration d'une carte cible à l'échelle des Hauts-de-France pour l'offre de formation professionnelle à 5 ans dans les métiers des filières relatives au Contrat de Branche
Portage / Co-portage	Autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DRJSCS...) Région Enseignement supérieur Branches Professionnelles
Partenariat	DIRECCTE, Pôle Emploi
Nature du dispositif	Formation/Emploi Travaux prospectifs sur les besoins en formation tous dispositifs confondus : <ul style="list-style-type: none"> - Voie scolaire - Apprentissage - Formation continue des demandeurs d'emploi - Formation continue des salariés
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser l'évolution de la carte des formations professionnelles en fonction de l'évolution des métiers et des besoins économiques - Mieux cerner les formations professionnelles menant aux métiers de demain
Mode	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les données produites sur l'évolution des emplois, des compétences et de la formation professionnelle dans les champs sectoriels concernés - Sur la base de ce diagnostic émettre des préconisations contribuant à renforcer la cohérence entre les besoins en emplois et de l'offre de formation sur le territoire régional
Bénéficiaires directs	Employeurs / Publics en formation (scolaire, apprentis, actifs)
Bénéficiaires indirects	Autorité académique / Région / Organismes de formation
Modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail technique « Carte-Cible » - Evaluer à 5 ans les besoins de recrutement par métier et niveaux de qualification. - Confronter cette évaluation quantitative et qualitative (niveau de formation) à l'offre existante - Mesurer l'impact de cette projection sur l'offre de formation en direction des actifs - Déterminer les évolutions en termes d'ouvertures et de fermetures potentielles afin d'inciter les établissements de formation à développer les formations adéquates
Implication attendue des Branches	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir les besoins de recrutement à 5 ans par métier et niveau de qualification - Contribuer à l'évaluation quantitative et qualitative en mettant à disposition les informations nécessaires : nombre de départs à 5 ans, stocks d'emploi par métier et niveau de qualification, évolutions technologiques des filières et des métiers...
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe de travail technique est constitué dès la signature du Contrat de Branche - Un premier livrable est attendu pour mars 2019 (à déterminer en fonction de la spécificité des filières)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du groupe de travail technique « carte cible » - Fourniture par la Branche de données et éléments d'évaluation des besoins de recrutement à 5 ans - Elaboration des préconisations d'ouverture et fermetures potentielles

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

4. Anticipation et innovation pédagogique

Axe	Axe : Anticipation et innovation pédagogique
Intitulé	Contribuer à l'organisation des événement DEFIs , en favorisant la culture de l'innovation auprès des acteurs économiques et de la formation professionnelle
Description action(s)	<p>Les DEFIs constituent un événement annuel réunissant les acteurs de du développement économique, de l'innovation et de la formation professionnelle, autour des enjeux d'innovation et de leurs impacts en terme d'évolution des activités, des emplois et des compétences.</p> <p>Ils répondent aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une culture commune et des synergies opérationnelles en favorisant la connaissance, les échanges et la coopération entre les acteurs économiques et de la formation, l'emploi, l'orientation, de la recherche et de l'innovation - Alimenter et valoriser les actions innovantes et leurs impacts sur les emplois, les compétences et les besoins en formation - Nourrir les spécialisations intelligentes de la SRI-SI <p>Ils s'inscrivent dans le cadre des Rencontres de la Recherche et de l'Innovation, organisées à l'initiative de la Région. Ils s'organisent selon les grandes dynamiques stratégiques du SRDE-II :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIMA - HUB - GENERATION S - WELCOME EU - CREA HdeF
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - entreprises, acteurs économiques - acteurs de l'innovation et de la recherche - acteurs de la formation et de l'orientation professionnelles
Porteur(s)	Région, Etat, Autorités académiques
Partenaires associés	Structures « Booster filières », Branches professionnelles,...
Dispositif(s) mobilisable(s)	Rencontres Régionales de l'innovation, Structures « Booster filières »
Opérateurs éventuels	C2RP, ARDI
Engagements partenaires publics	La Région pilote les événements, en lien avec les partenaires de l'Etat, et assure leur organisation en s'appuyant sur les outils de développement de l'innovation et de la formation (ARDI et C2RP).
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	<p>Les Branches professionnelles apportent leur concours à l'organisation des événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la participation aux instances d'organisation - en contribuant au repérage des dynamiques d'innovation - en mobilisant la participation des entreprises.
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des événements annuels - Nombre d'entreprises participantes

Annexe N° 2

Fiches Engagements spécifiques

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

Pour le SRDE-II

N° fiche engagement	8.1.1
Axe	Booster Filières
Intitulé	Accompagnement individuel des entreprises de la filière
Description action(s)	Renforcement des dispositifs d'appuis individuels mis en place par le Conseil régional (type booster filière, aide au financement,..) et/ou ouverture de ceux-ci à la filière tertiaire lorsque celle-ci n'est pour l'heure pas concernée
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur d'activité : entreprises du tertiaire supérieur (périmètre du secteur avec codes NAF correspondants disponible auprès de LPT), prestataires régionaux ayant des besoins en matière d'accompagnement/développement. - Type d'entreprises : TPE/PME disposant de projets de développement. <p>Un accent pourra être mis sur les entreprises désireuses de s'insérer dans le parcours de labélisation des prestataires régionaux mis en place par le Syntec et LPT (cf. fiche dédiée).</p>
Porteur(s)	Conseil Régional/LPT
Partenaires associés	
Dispositif(s) mobilisable(s)	Ensemble des dispositifs mis en place par le Conseil Régional à destination de l'accompagnement des entreprises
Opérateurs éventuels	Ensemble des structures (CCI,..) chargée de mettre en œuvre la politique d'accompagnement voulue par le Conseil Régional
Engagements partenaires publics	Détection des entreprises ; Promotion et relai par LPT et branches/autres partenaires des dispositifs d'accompagnement
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	Détection des entreprises ; Promotion et relai par LPT et branches/autres partenaires des dispositifs d'accompagnement
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - + 20% d'entreprises du tertiaire supérieur accompagnées chaque année - 8 entreprises labellisables chaque année suite aux dispositifs d'accompagnements mis en place.

N° fiche engagement	8.1.2
Axe	Booster Filières
Intitulé	Cursus de labélisation des prestataires Hauts de France
Description action(s)	<p><u>Constat</u> :</p> <p>-Demeure dans les Hauts de France un véritable problème de visibilité de l'offre de conseil par les décideurs. Plusieurs causes possibles peuvent être soulevées : manque de (re)connaissance des compétences locales, visibilité de l'offre insuffisante, etc</p> <p>-Parallèlement, les prestataires locaux apparaissent encore parfois sous-qualifiés : au-delà de quelques pépites, beaucoup de cabinets se contentent de prestations de second rang, apparaissent fortement dépendants vis-à-vis d'un nombre réduit de décideurs, etc. D'où une nécessaire montée en compétence afin de mieux répondre aux attentes du marché local.</p> <p>- Les certifications existantes en matière de prestations de services valident un process mais laissent de côté les compétences et la « capacité à faire » (cf. l'exemple des normes Iso).</p> <p>Ces dispositifs n'ont en outre pas de dimension régionale</p> <p><u>Au regard de ce triple constat, l'action envisagée se propose</u> :</p> <p>- D'imaginer une labélisation pour les prestataires de services régionaux qui offrirait des mesures de compétences activité par activité : « made in HdF ».</p> <p>- De créer une matrice de « certification » administrée par un groupe d'experts reconnus et objectifs.</p> <p>De monter un parcours de formations, d'imaginer un cursus « labélisé » pour les prestataires de services régionaux. Celui-ci serait destiné à renforcer les « labels compétences » grâce à l'arrivée de nouveaux membres issus du parcours de formation.</p>
Public cible	<p>Entreprises du tertiaire supérieur, prestataires de services présents sur l'ensemble du territoire des Hauts de France.</p> <p>Nb : La délimitation des secteurs couverts devra par la suite être établie plus précisément. Si une labélisation est adaptée par exemple aux activités de conseil, elle n'a en revanche pas de pertinence pour les établissements bancaires ou certaines professions réglementées (notaires, avocats,..).</p>
Porteur(s)	Projet co-porté par Syntec Conseil – Les Places Tertiaires
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Possiblement les CCI pour identifier/cibler les prestataires - Organisme extérieur (Université ? cabinet ?) à même de décerner les certifications de manière objective
Dispositif(s) mobilisable(s)	Le parcours de formation destiné à renforcer les « labels compétences » devra en premier lieu intégrer les dispositifs existants et notamment ceux déjà mis en place par le Conseil Régional (type starter, booster TPE,..)
Opérateurs éventuels	
Engagements partenaires publics	
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Syntec Conseil - Club BtoB des Places Tertiaires composé de 40 entreprises membres <p>⇒ création d'une commission bicéphale. Mode de travail collaboratif pour réfléchir à la structuration du projet puis accompagnement jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle.</p>

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

<p>Engagement chiffrés / indicateurs de suivi</p>	<p>Timing :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition des indicateurs pour la labélisation et première sélection des candidats : fin d'année 2018 - premier lancement des parcours visant à obtenir la labélisation en 2019 <p>Objectifs chiffrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprises labélisées : 30 /ans - parcours de formation : 20 entreprises accompagnées chaque année
---	--

N° fiche engagement	8.1.3
Axe	Booster Filières
Intitulé	Les Grands Prix de l'Innovation et de la Performance Droit – Finance – Assurance
Description action(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Montrer que la Région HAUTS-DE-FRANCE dispose d'un pôle d'excellence dans le domaine du droit et du chiffre. - Révéler les « pépites », les experts situés sur la région HAUTS-DE-FRANCE et les mettre en valeur dans le cadre d'un jury • Le Jury : Composé d'une vingtaine de personnes <ul style="list-style-type: none"> - Donneurs d'ordre - Direction juridique - Personnalités du monde universitaire • Les Prix : notaires, huissiers, Expert-comptable, Commissaires aux comptes, Avocats,.. • 2 prix par branche d'activités.
Public cible	Ensemble des entreprises régionales
Porteur(s)	Les Places Tertiaires, Lille Place Juridique, Lille Place Financière
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Ordres (notaires, huissiers, Expert-comptable, Commissaires aux comptes, avocats,..), - AFJE, DFCG,..
Dispositif(s) mobilisable(s)	/
Opérateurs éventuels	L'appel à un prestataire extérieur est envisagé s'agissant en particulier de la campagne de promotion autour de l'évènement.
Engagements publics	partenaires Le Conseil Régional est sollicité pour s'associer à cette manifestation, d'une part au travers de la mise à disposition d'infrastructures (hémicycle et plateau) et d'une contribution conférant le statut de Grand Partenaire de la manifestation (table, invitations gracieuses, remise d'un prix). La contribution « Grand partenaire » est de 8000 euros sur un budget global estimé à 35 000 euros.
Engagements professionnels et/ou entreprises	Branches - Au-delà des ordres et autres partenaires institutionnels (cf supra), appel à une ou plusieurs entreprises en tant que sponsor de l'évènement
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	Timing : <ul style="list-style-type: none"> - 28 septembre : Date limite de remise des dossiers - Remise des prix le 4 décembre 2018 Lieu : Conseil Régional Objectifs chiffrés : <ul style="list-style-type: none"> - 30 dossiers de candidature - 200 présents le 4 décembre - Retombées presse

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

N° fiche engagement	8.1.4
Axe	Booster Filières
Intitulé	Sensibilisation aux Tertiaire supérieur via les parcs d'innovation et acteurs de l'écosystème SRDEII (Booster Filières)
Description action(s)	Profiter de la caisse de résonance que constitue les structures bénéficiant d'un appui du Conseil Régional pour inciter les entreprises présentes au sein de ceux-ci à recourir davantage à de la prestation intellectuelle
Public cible	Réseau régional nouvellement constitué des Parcs d'Innovation (+Pôles de compétitivité etc.)
Porteur(s)	Les Places Tertiaires (présentation du rôle du et des enjeux liés au Tertiaire supérieur) + tiers de confiance pour les entreprises désireuses de trouver un prestataire
Partenaires associés	Conseil Régional pour introduire LPT auprès de l'écosystème
Dispositif(s) mobilisable(s)	
Opérateurs éventuels	
Engagements partenaires publics	Cf. supra
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	Mobilisation lors des présentations
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	Action de promotion de la filière auprès de 5 des 12 Parcs régionaux au cours de la première année

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

N° fiche engagement	8.2.1
Axe	Booster innovation
Intitulé	FINTECH VALLEY : création d'un pôle d'excellence Fintech InsurTech
Description action(s)	<p>La Région HAUTS-DE-FRANCE, et plus particulièrement la Métropole de Lille, par le dynamisme de sa place financière, sa position géographique, les conditions compétitives d'implantations et la structure d'accompagnement EURATECHNOLOGIES, peut développer un pôle d'excellence de rayonnement international dans le secteur en fort développement de l'innovation numérique appliquée au secteur financier. Cette opportunité est renforcée par le contexte du Brexit affectant le secteur financier.</p> <p>La poursuite de cette ambition suppose la mise en œuvre des démarches suivantes :</p> <p><u>Créer un Lieu physique d'implantation et de Collaboration</u></p> <p>Afin de renforcer l'attractivité de la métropole lilloise, la mise à disposition d'un site dédié offrant des espaces locatifs et des lieux de collaboration est un facteur clé de succès. Au-delà de la dimension financière de facilité d'implantation, favoriser la fertilisation croisée entre entreprises FINTECH avec l'écosystème financier et l'enseignement crée un avantage concurrentiel majeur. La localisation du site initialement envisagée par EURATECHNOLOGIES à Euralille, voire, dans un premier temps, l'affectation d'une partie de ceux-ci est à favoriser.</p> <p><u>Développer un environnement expert de support</u></p> <p>Métier très largement réglementé, à fort contenu technologique, sociétés en création, les FINTECH ont besoin d'un environnement de support en expertise et accompagnement. La mobilisation des structures de prospection/accompagnement LILLE'S AGENCY et NORD FRANCE INVESTISSEMENT est à privilégier. Elle est à compléter de partenariats avec des cabinets juridiques, comptables et de conseil, ayant développé des expertises démontrées dans le secteur. Une relation avec les structures de supervision des métiers FINTECHS (AMF/ACPR notamment) devra être développée.</p> <p><u>Favoriser les collaborations FINTECH/entreprises financières traditionnelles/entreprises non financières</u> (cf infra, chapitre consacré au public cible).</p> <p><u>Faciliter l'accès des FINTECH aux financements</u></p> <p>Faciliter l'accès des FINTECH aux différents outils de financement à chacun des stades de développement des FINTECH par la promotion des entreprises auprès des financeurs et un accompagnement professionnalisé, est facteur d'attractivité et de rétention des FINTECH en Métropole lilloise.</p> <p>Favoriser l'émergence d'outils locaux d'amorçage et de capital-risque, voire, de façon plus large, la mobilisation de l'épargne régionale au bénéfice du financement de sociétés en croissance, doivent être envisagés en cela compris l'opportunité de prises de participations envisagées par EURATECHNOLOGIES.</p> <p><u>Promouvoir la formation et la recherche</u></p> <p>Le secteur FINTECH se trouve à la croisée des technologies de l'information et de la finance. Secteur récent, il ne fait pas l'objet de parcours de formation dédiés. Favoriser la création de spécialisation, tant</p>

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

	<p>en école d'ingénieur que de commerce et au sein des établissements universitaires, ainsi que de parcours de formation continue est de nature à développer une main d'œuvre hautement qualifiée répondant aux attentes du secteur.</p> <p>Les modèles financiers, l'environnement réglementaire et les technologies (<i>intelligence artificielle, données de masse</i>) font désormais l'objet de recherches académiques à finalités opérationnelles. L'organisation d'évènements dédiés à la recherche (<i>journée d'étude, bourse de recherche</i>) est de nature à renforcer la visibilité du pôle d'excellence autant qu'alimenter la création de solutions par des porteurs de projet.</p> <p>La relation au monde académique, pour l'ensemble de ces raisons, doit faire partie des objectifs du pôle d'excellence FINTECH.</p>
Public cible	<p>L'objectif de développement d'un pôle d'excellence FINTECH vise autant à favoriser l'émergence et l'accueil de FINTECH, que d'accueillir les structures dédiées à la révolution numérique des institutions financières et d'assurance existantes. On privilégiera donc la notion de « secteur FINTECH » à celle d'entreprises FINTECH :</p> <p>L'ensemble des institutions financières traditionnelles ont développé des structures dédiées à la révolution numérique du secteur financier. Emuler la relation entre FINTECHS et ces institutions financières traditionnelles est de nature à :</p> <ul style="list-style-type: none"> => accélérer le développement des FINTECH => inciter les institutions traditionnelles à l'implantation en proximité immédiate du pôle d'excellence favorisant l'emploi à haute valeur ajoutée régional. <p>Par ailleurs les FINTECH développent des produits à destination des consommateurs (B to C) et entreprises (B to B). Dans ce dernier cas, nombre d'entreprises régionales, en particulier dans le secteur du commerce (<i>grande distribution, ventes à distance</i>) et des technologies de l'information, sont clients potentiels des solutions développées, le terrain d'expérimentation mais également de promotion de la révolution numérique au sein des entreprises des HAUTS-DE-FRANCE. Favoriser le lancement d'appels à projets dédiés à l'image de FINTECH Go! du Village by CA dont Lille Place Financière est partenaire, est enfin un facteur de visibilité et d'attractivité du pôle d'excellence.</p>
Porteur(s)	Le Conseil Régional, acteur indispensable pour la mise en œuvre de Fintech Valley
Partenaires associés	<p>L'ambition de créer sur la place de Lille un pôle d'excellence doit être portée par une structure agile, légère mais permanente, dotée de ressources spécialisées et d'un financement pérenne.</p> <p>Un Groupe de travail réunissant les différents acteurs identifiés autour de Lille Place Financière et du Conseil Régional doit être constitué afin de définir une démarche de construction de cet éco-système alimentée par un recensement des activités FINTECH, des facteurs clefs de réussite et des moyens nécessaires.</p> <p>LILLE PLACE FINANCIERE, par son caractère fédérateur de l'écosystème et sa représentativité souhaite jouer un rôle moteur dans cette démarche aux côtés de la Région HAUTS-DE-FRANCE, acteur naturel de cette ambition du fait des compétences confiées.</p>
Dispositif(s) mobilisable(s)	Euratechnologies, l'un des 12 parcs d'innovation du Conseil Régional, dédié à l'accélération de startup

Opérateurs éventuels	
Engagements partenaires publics	Cf. supra sur le rôle du Conseil Régional pour la mise en œuvre de ce projet
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	Au-delà du groupe de travail précédemment cité, la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet impliquera de solliciter de nombreux acteurs : monde académique, représentant des institutions financières traditionnelles, entreprises (exemple du Village by CA), etc.
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	Première réunion du groupe de travail dès la rentrée 2018 ; définition par celui-ci d'un planning prévisionnel et définition précise des objectifs assignés au pôle.

N° fiche engagement	8.2.2
Axe	Booster Innovation
Intitulé	APPUI A L'INCUBATION et L'ACCELERATION DE START UP (Parcs d'innovation)
Description action(s)	Afin de permettre un accompagnement optimal des projets innovants issus des branches, il convient de favoriser les interactions avec le réseau régional nouvellement constitué des Parcs d'Innovation en Hauts-de-France ainsi que l'offre de services liée. Intérêt : augmenter le potentiel de sourcing pour les Parcs & permettre aux acteurs des Branches de connaître l'offre régionale en matière d'accompagnement de projet innovant sur leurs domaines d'intervention.
Porteur	LA REGION (DPE - DFP) / Hauts de France Innovation Développement
Partenaires associés	Les Parcs d'Innovation (12 au 17 juin 2018)
Dispositif(s) mobilisable(s)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Incubateurs et Accélérateurs de projets innovants ❖ Offre de formation au management de l'innovation ❖ Fonds d'incubation régional et Allocation à l'incubation
Opérateurs éventuels	Euratechnologies
Engagements partenaires publics	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagnement du réseau régional des parcs d'innovation (financement de l'offre de services relatives à l'Incubation et l'Accélération) : 1,7 M € par an ❖ Accompagnement sur l'ingénierie (pédagogique et financière)
Engagements professionnelles entreprises Branches et/ou	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les branches s'engagent dans le processus de sensibilisation à l'offre de services et au sourcing de « candidats » ; ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Engagement et travail en mode collaboratif de la part des entreprises et branches.
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Engagement 2018</u> : Organiser un temps d'échanges par CB afin de permettre aux Parcs d'innovation concernés de venir présenter leur offre de services.

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

N° fiche engagement	8.2.3
Axe	Booster Innovation
Intitulé	OPTIMISATION DU DISPOSITIF PIA 3 TERRITORIALISE (Volet PME et Volet Filières)
Description action(s)	<p>Proposer aux branches un temps annuel de présentation du dispositif en partenariats avec BPI France sur la durée de validité du partenariat à savoir 2018 – 2020.</p> <p>Il s'agit de faciliter l'accès au dispositif des PME de chacune des branches pour HdF Inno PME d'une part et permettre la concrétisation de projets structurants (à finalité économique) intra Branches ou Interbranches pour le HDF Inno Filières.</p> <p>Modalités : Organisation d'un temps spécifique organisé par CB (ou inter CB) avec l'appui des opérateurs Booster Filières.</p>
Porteur	LA REGION (DPE, DAEn ...) / Hauts de France Innovation Développement
Partenaires associés	Direccte / BPI
Dispositif(s) mobilisable(s)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dispositif PIA 3 Etat – Région « territorialisé » Hauts-de-France ; ❖ Appui conseil auprès des entreprises et branches dans la qualification des projets soumis et appui technique à la formalisation.
Opérateurs éventuels	
Engagements partenaires publics	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagnement financier des projets éligibles : enveloppe de 35 M € sur 3 ans (2018-2019-2020) à parité Etat et Région ; ❖ Accompagnement sur l'ingénierie (pédagogique et financière) ; ❖ Facilitateur sur des projets RH « innovants » en mode « lab ».
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les branches s'engagent dès le début de l'action dans le processus de recrutement et de formation ; ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Engagement et travail en mode collaboratif de la part des entreprises et branches.
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	Organiser une réunion annuelle

N° fiche engagement	8.2.4
Axe	Booster Innovation
Intitulé	SENSIBILISATION AUX TECHNOLOGIES D'AVENIR
Description action(s)	<p>Proposer l'organisation d'une journée technologique dédiée (Inter Branches) sur des sujets d'actualités et d'enjeux transverses.</p> <p>Illustrations : Intelligence Artificielle, Matériaux, Réalité Virtuelle et Augmentée, Automatisation et Robotisation, Fabrication additive, Modélisation conception 3D...</p> <p>Intérêt : permettre de sensibiliser les acteurs aux enjeux technologiques, économiques et sociétaux liés à l'émergence de ces technologies et favoriser une meilleure connaissance des ressources en région.</p>
Porteur	LA REGION (DPE – DRESS...) / Hauts de France Innovation Développement
Partenaires associés	Réseau académique régional, centres techniques et plateformes de transfert, parcs d'innovation...
Dispositif(s) mobilisable(s)	
Opérateurs éventuels	
Engagements partenaires publics	Animation via Hauts de France Innovation Développement avec mobilisation des ressources académiques, économiques, techniques en région (pôles de compétitivité, laboratoires, centres techniques, offreurs de solutions, prospectivistes...).
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Mobilisations d'experts.
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Engagement 2018</u> : Organiser une première séquence collective (thème à identifier) ❖ <u>Indicateurs de résultat</u> Nombre de participants

Pour le CPRDFOP

1. Information – Orientation - Préparation à l'emploi

N° fiche engagement	8.5.1
Axe	Plan emploi / Information – orientation – Plan Emploi
Intitulé	« Place aux apprentis ! » : l'Événementiel dédié à l'apprentissage dans le tertiaire supérieur
Description action(s)	Deux temps forts rythmeront cette première édition : L'organisation d'un job-dating permettant aux candidats de rencontrer des entreprises et de « décrocher » un contrat Les ateliers permettant aux participants de parfaire leur candidature : optimiser mon CV, « Je pitch donc je suis ! », développer son réseau, valoriser mon expérience. Le budget est estimé à 50KE. L'appui des services du Conseil régional dans la prospection des entreprises est également souhaité via proch'emploi.
Public cible	Coté entreprises : Banques, assurances, cabinets d'audit ainsi que toutes les entreprises dont en particulier les TPE/PME qu'il convient de sensibiliser à l'apprentissage et qui pourraient ainsi bénéficier de compétences à valeur ajoutée Coté étudiants : à partir de bac+3 en école ou Universités en formations finance ou contrôle de gestion (cursus déjà identifiés dans le « book des formations » publié par LPF)
Porteur(s)	Les Places Tertiaires (Lille Place Financière)
Partenaires associés	- Lille Place Financière souhaite s'appuyer sur l'ensemble des structures bancaires et associations adhérentes à son réseau - AFTE, DFCG, IFACI, APDC, Crédit Manager,... - afin de trouver et mobiliser des entreprises susceptibles de proposer des contrats en alternance à des étudiants en finance gestion - L'apprentissage étant un axe d'action prioritaire de la CCI et du Conseil Régional, l'appui de ces structures sera demandé afin de valoriser et faire connaître largement la démarche auprès des potentiels futurs apprentis - Les écoles/Universités proposant des formations en finance/gestion seront également sollicitées pour participer à l'évènement - Prestataires de services, Conseil en recrutement, etc. - Partenaires financiers (=sponsor) de l'évènement
Dispositif(s) mobilisable(s)	
Opérateurs éventuels	Un prestataire extérieur pourra être sollicité notamment pour le volet communication.
Engagements partenaires publics	Appui des services du Conseil régional dans la prospection des entreprises notamment via Proch'emploi.
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	- Les entreprises désireuses de recourir à un apprenti seront sollicitées au travers des partenaires de LPT (cf supra)+OPCA. - <i>Pour la Branche assurance : partenariat avec LPT en cours d'étude à ce stade</i>
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	Date prévue : fin mars 2019 Les objectifs chiffrés restent délicats à établir pour une première édition: 50 contrats à partir de 25 entreprises Effets induits : promotion de l'apprentissage auprès des étudiants et des entreprises, susceptible de susciter des contrats dans d'autres spécialités professionnelles.

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

N° fiche engagement	8.5.2
Axe	Axe 1 : Information - Orientation - Préparation à l'emploi
Intitulé	Le Clubster École Entreprise : le réseau régional qui rapproche l'école et l'entreprise dans les territoires Utilisation du Clubster École Entreprise et de ses outils
Description action(s)	<p>Le Clubster est un réseau de 14 clubs (un par bassin) pilotés par un Référent Ecole Entreprise (Chef d'établissement principalement) et un pilote du monde économique (chef d'entreprise, salarié...). Y sont associés les chefs de projet « Relation Ecole Entreprise » du rectorat et du Medef, les chargés de mission IDEE, les animateurs pôle de stages, les partenaires économiques signataires de la convention, les partenaires institutionnels et tous les acteurs qui veulent prendre part au développement de la relation Ecole Entreprise sur le bassin.</p> <p>Les outils mobilisables sont entre autres ; le pôle stage pour le stage d'observation en classe de 3ème, les stages d'immersion pour le personnel de l'éducation nationale, l'animation et la coordination des conseillers Entreprise pour l'Ecole (Ceé)</p>
Porteur	Rectorat
Partenaires associés	Medef, réseau consulaire (CMAR et CCI de Région), Branches de métiers de du numérique, de l'ingénierie et du conseil, Union des Industries Textiles (UIT), Union des Industries Chimiques (UIC), Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA), Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), Fédération des Industries mécaniques,
Dispositif(s) mobilisable(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer au niveau local la stratégie régionale de développement de la relation Ecole Entreprise • Informer les établissements et les acteurs des actions favorisant le rapprochement de l'école et du monde économique • Mettre en réseau les établissements pour mutualiser les actions et les outils de communication et d'information
Opérateurs éventuels	Rectorat DAET
Engagements partenaires publics	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à toutes les branches professionnelles de profiter du réseau du Clubster pour améliorer l'efficacité de leurs actions notamment en les mutualisant sur plusieurs établissements et en assurant la communication auprès d'eux. • Mettre en visibilité les lieux de stages d'observation proposés par les organisations professionnelles de la branche vers l'ensemble des collégiens de l'académie. • Assurer l'animation et le travail en réseau des Ceé.
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Référencer systématiquement auprès du Clubster leurs outils de communications à destination des établissements scolaires. • Faire une large publicité du réseau des Ceé et de leur rôle auprès de ses entreprises adhérentes pour favoriser les actes de candidatures individuelles. • Assurer la diffusion du « kit de communication » auprès de ses entreprises adhérentes et assurer le recensement des propositions de lieu de stages d'observation. • Proposer des lieux de stage pour les enseignants. •
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

2. Identification des besoins de formation

N° fiche engagement	8.6.1
Axe	Axe 2 Besoins emploi – formation
Intitulé	Vers une meilleure connaissance des constructions des parcours de formation dans le tertiaire supérieur
Description action(s)	<p>Objectif principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité des formations et sécuriser la continuité des parcours de formation de la filière (Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, Services et Conseil aux entreprises) du BAC aux formations en Licence - Master tout en s'assurant des débouchés potentiels. <p>Objectifs déclinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une meilleure connaissance des publics entrés en formation dans les filières du tertiaire supérieur - Mieux répondre aux besoins en compétences du secteur et aux enjeux de formation <p>Modalités :</p> <p>Constituer un groupe de travail impliquant les différents acteurs (à distance, en mode collaboratif, avec un regroupement à planifier courant 2019 pour une première restitution)</p> <p>Méthodes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête - Analyse de données statistiques des instances chez les différents acteurs engagés
Public cible	<p>Elus, institutionnels : pour le développement et l'ajustement de l'offre de formation</p> <p>Entreprises de la filière Tertiaire supérieur pour répondre aux enjeux de montée en compétences de leurs salariés</p> <p>Opérateurs d'orientation</p>
Porteur	Universités
Partenaires	Rectorat / Branches
Dispositif(s) mobilisable(s)	
Opérateurs éventuels	Pôle Emploi ONISEP APEC
Engagements publics partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des services Formation Continue et Alternance (conseillers VAE) - mobilisation des conseillers d'orientation des SUAIO - mobilisation des Observatoires des Formations et de l'Insertion Professionnelle
Engagements professionnelles entreprises Branches et/ou	- participation de l'OPCA/OPCO de la branche au groupe de travail + alimentation des données sur les contrats de professionnalisation mis en place en Hauts-de-France.
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des formations - Revue des profils de candidats inscrits en Licence : niveau de formation initiale et/ou continue à l'entrée en formation et provenance

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

Stratégies de réponse formation

N° fiche engagement	8.7.1
Axe	Axe 3 Stratégies réponses formation
Intitulé	Faire évoluer l'offre de formation - Elaboration d'une carte cible à l'échelle des Hauts-de-France pour l'offre de formation professionnelle à 5 ans
Portage / Co-portage	Autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DRJSCS...) Région Branches Professionnelles Enseignement supérieur
Partenariat	DIRECCTE, Pôle Emploi, Autres
Nature du dispositif	Formation/Emploi Travaux prospectifs sur les besoins en formation tous dispositifs confondus : <ul style="list-style-type: none"> - Voie scolaire - Apprentissage - Formation continue des demandeurs d'emploi - Formation continue des salariés
Objectif(s)	- Dynamiser l'évolution de la carte des formations professionnelles en fonction de l'évolution des métiers et des besoins économiques - Mieux cerner les formations professionnelles menant aux métiers de demain
Mode	- Analyser les données produites sur l'évolution des emplois, des compétences et de la formation professionnelle dans les champs sectoriels concernés - Sur la base de ce diagnostic, proposer des recommandations afin de permettre une mise en cohérence des besoins en emplois et de l'offre de formation sur le territoire régional
Bénéficiaires directs	Employeurs / Publics en formation (scolaire, apprentis, actifs)
Bénéficiaires indirects	Autorité académique / Région / Organismes de formation
Modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail technique « Carte-Cible » - Evaluer de manière globale à 5 ans (trends d'évolution globaux car cycles de transformation des métiers de plus en plus courts les besoins de recrutement par métier et niveaux de qualification. - Confronter cette évaluation quantitative et qualitative (niveau de formation) à l'offre existante - Déterminer les évolutions en termes d'ouvertures et de fermetures potentielles afin d'inciter les établissements de formation à développer les formations adéquates
Implication attendue des Branches	Fournir les besoins de recrutement à 5 ans par métier et niveau de qualification Contribuer à l'évaluation quantitative et qualitative en mettant à disposition les informations nécessaires : nombre de départs à 5 ans, stocks d'emploi par métier et niveau de qualification, données qualitatives sur les évolutions technologiques des filières, les disparitions éventuelles de métiers ...
Calendrier	Le groupe de travail technique est constitué dès la signature du Contrat de Branche Un premier livrable est attendu pour mars 2019 (à déterminer en fonction de la spécificité des filières)
Pistes de réflexion et premières hypothèses (à la signature du contrat de branche)	Eléments transversaux : <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés plus prononcées sur les recrutements de profils expérimentés (+ de 30 ans) contrairement aux profils jeunes diplômés avec

SRDE-II - CPRDFOP – Contrat de Branche n°8 – secteur de Tertiaire supérieur, Banque, Assurance, services et conseils aux entreprises.

des métiers globalement très attractifs mais quelques spécialités en déshérence (métiers d'ingénierie dans des bureaux d'étude, dans les travaux publics, métiers du droit des affaires).

- Une offre de formation initiale jugée plutôt satisfaisante (à partir de bac + 2) sur la Métropole lilloise mais que les entreprises du tertiaire supérieur pensent perfectible :

- une absence de certaines spécialités sur le territoire (notamment sur certaines compétences informatiques)

- un manque de maîtrise de l'anglais par les jeunes diplômés.

- un manque de connaissances des réalités du monde de l'entreprise par les jeunes (manque de stage, etc.)

- une certaine inadéquation entre le contenu des cours et les besoins du terrain. Des moyens de compenser ces limites mis en place par les entreprises : une formation directe des jeunes embauchés, une utilisation de l'alternance pour former directement aux techniques internes, des professionnels qui dispensent des cours à l'université.

- Un enjeu formation continue des salariés pour les entreprises : l'enjeu est d'accompagner leurs salariés dans leur évolution professionnelle, et d'offrir des perspectives professionnelles aux profils de plus de 40 ans.

- Susciter des formations en lien avec les nouveaux enjeux, nouveaux métiers, nouvelles compétences notamment autour du digital et de l'intelligence artificielle.

- Renforcer les liens entre Ecoles/Universités et tissu local: Cycles présentant les métiers du tertiaire supérieur et entreprises régionales dans les formations bac +4, bac +5.

- interroger en profondeur le sens et les perspectives d'évolution du bac pro GEA (Gestion des Entreprises et Administration) en Formation initiale, qui constitue un flux important d'orientation par défaut, très genrée (deux tiers de filles), avec 2 300 élèves en année terminale et des taux d'emploi mesuré en sortie de formation qui reste clairement insuffisante pour un diplôme de niveau IV (à peine 33%). Dès lors, deux stratégies complémentaires sont envisagées pour ce bac professionnel :

- Engager à l'initiative du Rectorat une baisse sensible des effectifs formés, en visant une réduction de 35 % en 5 ans, une colorisation des référentiels de formation (digital, multicanal, spécificités sectorielles...) et une reconcentration de l'offre sur des établissements mieux identifiés (concentration des ressources et plateaux techniques).
- Assurer une meilleure articulation du bac pro avec les 5 BTS tertiaires (banque/assurance, notariat, soutien à l'action managériale, gestion de la PME, comptabilité/gestion), qui passe par un développement indispensable du nombre de places offertes et dans un contexte où ces BTS sont alimentés de manière préférentielle par les bacs STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) et les bacs généraux.

- Poursuivre et encourager le recours majoritaire à l'alternance au niveau bac +2, notamment pour le BTS banque, dont le référentiel a beaucoup évolué. Proposé depuis septembre 2014 en alternance et dès septembre 2015 en formation continue, ce BTS Banque rénové intègre désormais l'ensemble des composantes de la relation client, dans leur dimension comportementale et de service, digitale, réglementaire et déontologique. Ici encore, on ne devra pas négliger les possibilités de poursuite d'études vers

	<p>la licence et le master professionnel (enjeu de proposer des parcours bac+2/+3 attractifs et plus lisibles).</p> <p>- Accompagner fortement la digitalisation des services et des professions tertiaires supérieures par l'adaptation des référentiels de formation, des blocs de compétence et par l'expérimentation de parcours de formation atypiques, par exemple via l'Ecole régionale Numérique (fonction « d'assistant data ou data artisan », « procédures de dématérialisation et GED »...)</p> <p><u>Spécificités par filière :</u></p> <p>Filière de la Banque : de réelles perspectives de recrutement autour de la distribution et du développement commercial (40 % des recrutements en région).</p> <p>Filière de la Comptabilité/finance : des difficultés de recrutements plutôt centrées sur les profils et qualifications de niveau intermédiaire (type Licence professionnelle) mais aussi des profils spécialisés sur la gestion ou le social (module de formation courte à valoriser).</p> <p>Filière Banque : une stabilisation attendue des effectifs en emploi mais des besoins de recrutement liés au vieillissement des pyramides d'âge. Le parcours privilégié pour l'accès à l'emploi s'organise structurellement autour d'un recrutement au niveau bac +2 minimum (BTS), complété d'au moins une année de spécialisation en contrat de professionnalisation.</p> <p>Filière Assurances : Les recrutements au niveau national restent dynamiques avec un taux d'embauches de 9,3%. La majorité des nouveaux entrants ont moins de trente ans et près de 26% de ces recrutements se font par la voie de l'alternance (Les contrats d'apprentissage représentent 8,5 % des recrutements dans la branche contre 17,7 % pour les contrats de professionnalisation). L'alternance se banalise pour tous les niveaux de formation et c'est le cas pour le contrat d'apprentissage comme pour celui de professionnalisation. Ainsi, 12,1 % des alternants sont recrutés au niveau master 2 (contre 2,8 % en 2007), 30,9 % au niveau licence, 26,9 % au niveau bac +2 et 28,9 % étaient titulaires d'un bac. Si la révolution digitale et les évolutions réglementaires n'ont pas d'impact quantitatif, au global, sur les effectifs des sociétés d'assurance, elles font évoluer fortement les métiers et leur contenu. Aux tâches les plus répétitives, se substituent des missions à plus forte valeur ajoutée. Le niveau de qualification des recrues est par conséquent en constante progression : plus de 80% des embauches se font à Bac +2 et près de 30% à Bac +5.</p> <p><u>Relations école – entreprise et écosystème d'acteurs :</u></p> <p>- Mener une politique de promotion et de sensibilisation aux formations supérieures disponibles sur le territoire correspondant aux métiers du tertiaire supérieur (et notamment sur les spécialités en tension)</p> <p>- Identifier les lycées à visiter par des intervenants de branche dans le cadre du dispositif du Rectorat « conseillers de l'entreprise pour l'école ».</p> <p>- Engager une réflexion partenariale pour la constitution d'une dynamique de cluster des métiers du tertiaire supérieur, de type Campus des métiers et des Qualification, regroupant les acteurs de la formation, du développement économique et de l'innovation.</p>
--	--

Vers une carte – cible des formations :

La démarche « carte cible » répond à la volonté des partenaires de préciser quantitativement de façon prospective les besoins de recrutement afin d'anticiper et d'apporter des solutions aux difficultés de recrutement des entreprises sur certains métiers et/ou de remédier aux difficultés d'insertion identifiées pour certaines formations. Elle s'inscrit dans un cadre de réflexion à cinq ans.

Le tableau ci-dessous s'appuie sur les échanges produits par les partenaires du Contrat de Branche lors des réunions dédiées à la carte des formations qui se sont tenues aux mois de mai et juin 2018 ; ils posent d'ores et déjà un certain nombre de tendances d'évolution, et proposent des objectifs cibles théoriques s'appuyant sur ces propositions. Ces objectifs pourront être réévalués, sur la base de bilans intermédiaires, dans le cadre de la mise en œuvre partenariale du Contrat, et les travaux sur la carte cible de formations (Voir fiche générique carte cible).

Une attention particulière est portée à la formation initiale et aux équilibres nouveaux à poser entre voie scolaire et apprentissage pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des élèves. En particulier, l'accent est mis sur le développement de la mixité des parcours de formation (parcours comportant par exemple pour le baccalauréat deux années en voie scolaire et une année en apprentissage). Les évolutions devront dans ce cadre prendre en compte les potentiels existant en terme de ressources humaines et de plateaux techniques, l'apprentissage ayant vocation à se développer dans les établissements scolaires. Les évolutions portant sur la formation professionnelle des demandeurs d'emplois seront déterminées en tenant compte de la mise en œuvre du PACTE 2019-2022.

Projections objectifs cibles de formation à 5 ans			
Voies de formation	Situation 2018	Tendance d'évolution	Objectifs
Apprentissage	1400	0	1400
Parcours composites (encourager les passerelles entre la voie scolaire et l'apprentissage, dans un parcours de type 2+1)	0	100	100
Rectorat Scolaire (hors bac techno et BTS)	2100	-800	1300
BTS Scolaire Rectorat DRAAF	2700	100	2800
DRAAF Scolaire hors BTS			0
DRJSCS DREES	0	0	0
Supérieur (uniquement Contrat de Branches 8)	11200	0	11200
Formation demandeurs d'emploi (PRF + Pôle emploi) hors compétences clés	5300	0	5300
TOTAL PARCOURS DE FORMATION	22 700	-600	22 100

***2 années en voie scolaire suivie d'une année en alternance (notamment en apprentissage)**

N° fiche engagement	8.7.2
Axe	Axe 3 Stratégies réponses formation
Intitulé	Contribuer à réduire les tensions de recrutement sur les métiers du chiffre : Accompagner le recrutement au sein des cabinets d'expertise comptable
Description action(s)	<p>A partir du constat d'une difficulté à recruter des profils de niveau intermédiaire (Bac + 2, Bac + 3) autour de la paie et du social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre en 2018 de 3 sessions de formation pour des demandeurs d'emploi sur le métier de gestionnaire de paie ou secrétaire comptable (Beauvais, Abbeville, Montdidier) soit 36 stagiaires (extension possible en 2019 sur le Pas-de-Calais et le département du Nord en fonction des besoins en emploi exprimés par les cabinets, mais aussi du retour positif des actions menées précédemment dans la Somme et l'Oise) - Développer le dispositif Vision Pro : contrat de professionnalisation sur-mesure avec l'entreprise au coeur de l'acte de formation. L'entreprise est accompagnée par un prestataire qui va valider préalablement la pertinence du dispositif, s'assurer de la mise-en-oeuvre de la formation et de son suivi, valider l'atteinte des objectifs de formation.
Public cible	Demandeurs d'emploi
Porteur(s)	AGEFOS PME
Partenaires associés	Pôle Emploi
Dispositif(s) mobilisable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) - Contrat de Professionnalisation
Opérateurs éventuels	Organismes de formation
Engagements partenaires publics	
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	Collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - 36 stagiaires en POEC - Taux de retour à l'emploi - Montée en puissance du dispositif Vision Pro qui est un contrat de professionnalisation réalisé en tout ou partie en interne et bénéficiant d'un accompagnement renforcé grâce à un prestataire maître d'œuvre sélectionné par AGEFOS PME.

3. Anticipation et innovation pédagogique

N° fiche engagement	8.8.1
Axe	Axe 4 : Anticipation et innovation
Intitulé	Démocratiser l'usage du BIM dans les pratiques régionales : Impliquer et inclure l'ensemble des acteurs de l'acte de bâtir et mobiliser les donneurs d'ordre sont les conditions essentielles à la généralisation de l'usage de la maquette numérique
Description action(s)	Le BIM (Building Information Modeling) est une nouvelle méthode de travail dans le bâtiment et travaux publics (maquette numérique) consistant dans le partage d'informations fiables tout au long de la durée de vie d'un bâtiment ou d'infrastructures, de leur conception jusqu'à leur démolition. Ce mode projet spécifique est en passe de devenir incontournable dans les pratiques de constructions de bâtiments et d'ouvrages d'arts. Néanmoins ce standard tarde à prendre ancrage au plan régional, notamment à cause d'une certaine réserve des maîtres d'ouvrages publics. Il s'agit donc de mobiliser l'ensemble des acteurs afin que du retard ne soient pas pris par nos entreprises locales sur le sujet. Deux orientations à suivre simultanément : <ul style="list-style-type: none"> • Formation des professionnels tant sur les outils BIM que sur les méthodes et usages. • Sensibilisation des potentiels donneurs d'ordres publics sur la nécessité d'inscrire le BIM dans l'ensemble de leurs projets.
Public cible	- EPCI, Collectivités locales - Entreprises d'ingénieries de la construction
Porteur(s)	Syntec conseil, Conseil régional
Partenaires associés	CR, Etat, FFB, FRTP, CINOVA, CRMA, Constructys, FAFIEC,...
Dispositif(s) mobilisable(s)	Financement des Plans de formation par les OPCA, ...
Opérateurs éventuels	
Engagements partenaires publics	Meilleure communication sur le sujet. Organisation d'un séminaire BIM destinés à tous les acteurs publics régionaux. Promotion de la plateforme publique au service des TPE/PME de la construction : KROQI qui est une plateforme de travail collaboratif publique et gratuite, destinée à tous les professionnels de la construction. Elle propose un ensemble de services visant à rendre plus accessible l'usage du BIM, notamment pour les TPE/PME de la filière.
Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises	Les Branches professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - participe à des groupes de travail pour lancer des actions - mobilise leurs OPCA pour accompagner la formation des salariés concernés
Engagement chiffrés / indicateurs de suivi	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation concernant le BIM